

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 48 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Mercredi dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 12 Mars.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Décrets approuvant : la nouvelle rédaction de l'article 14 des statuts de la *Compagnie des services maritimes des Messageries impériales*; — la modification de l'article 3 des statuts de la Société anonyme le *Nord*, compagnie d'assurances contre l'incendie.

Par décret du 6 mars, la modification de l'article 3 des statuts de la société anonyme formée à Lille sous la dénomination de le *Nord*, compagnie d'assurances contre l'incendie, est approuvée, telle qu'elle est contenue dans l'acte passé le 8 février 1858, devant M^e Defontaine et son collègue, notaires à Lille.

La cour de cassation, chambres réunies, a rendu un arrêt qui décide d'une manière définitive que les médecins homéopathes ne peuvent débiter eux-mêmes leurs médicaments; ils doivent, aux termes de la loi, faire faire par des pharmaciens, tenant officine ouverte, la préparation des substances médicamenteuses qu'ils veulent administrer.

Les voyageurs venant de l'étranger en France doivent, à chaque voyage, faire viser leurs passeports par un agent diplomatique ou consulaire français.

Afin qu'il ne résulte de cette obligation aucune charge nouvelle pour ces voyageurs, le ministre des affaires étrangères vient de décider que la taxe applicable au visa ne sera exigée que pour le premier voyage, et que tous les visas réclamés dans le cours de l'année, pour la durée de laquelle le passeport est valable, seront délivrés gratuitement.

On rappelle, à cette occasion, que les tarifs en vigueur permettent aux chancelleries diplomatiques et consulaires de délivrer gratis des titres de voyage aux indigents, et d'en accorder à droit réduit aux personnes pour lesquelles l'acquiescement de la taxe entière serait trop onéreux. (*Moniteur*).

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

FOIRE DE ROUBAIX

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix, donne avis que la Foire, établie en cette ville par décret impérial du 11 août 1856, s'ouvrira cette année le 12 avril.

Les places seront distribuées le lundi 5 du même mois, à 10 heures du matin, par les soins de M. le Commissaire central de police et de M. l'Architecte de la ville.

Les marchés ordinaires se tiendront, pendant toute la durée de cette Foire, sur la place du Trichon et, au besoin, sur tel autre emplacement qui serait désigné par l'autorité municipale.

Les marchands forains et directeurs de spectacles publics, jeux et autres divertissements, seront tenus de se conformer aux règlements en vigueur.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, le 10 mars 1858.

TIERS-BONTE.

Des personnes, qui se disent bien informées, assurent que Désiré Delannoy, patron du bateau des *Trois-Frères*, est dangereusement malade, par suite du refroidissement qu'il a éprouvé en se dévouant au salut des deux jeunes gens qu'il a retirés du canal.

On nous prie de démentir ce bruit. Nous savons, de source certaine, que la santé de ce brave batelier n'a pas été atteinte. Il est parti pour Mortagne où ses affaires l'appelaient, et il a voulu, avant son départ, serrer la main de ceux qu'il a eu le bonheur de sauver.

Nous savons, en outre, qu'il a reçu des témoignages de reconnaissance dont il semblait étonné, tant il excluait de sa pensée l'espoir d'une récompense pécuniaire.

L'ouverture de la Foire de Roubaix aura lieu cette année le 12 avril.

On a quelque raison de croire que le nombre des marchands forains sera considérable.

On annonce aussi l'arrivée prochaine d'une troupe équestre.

C'est demain qu'aura lieu à Tourcoing le concert vocal et instrumental donné par la *Société philharmonique* avec le concours de la *Société des Orphéonistes* et de plusieurs artistes et amateurs.

Le programme, que nous avons déjà publié et que nous reproduisons aujourd'hui, est remarquable sous le rapport de son heureuse composition.

Nous souhaitons qu'un auditoire nombreux vienne récompenser les efforts de la nouvelle Société, qui répondra, nous en avons la conviction, aux espérances qu'elle a fait concevoir.

L'éclipse de soleil du 15 mars sera, pour notre hémisphère, une des plus belles de ce siècle. C'est au milieu du jour que cette grande éclipse aura lieu. Il ne restera qu'un dixième de la surface du soleil non couverte par l'interposition de la lune, et les rayons solaires, pénétrant par de petites ouvertures, au lieu de dessiner des ronds, à l'ordinaire, traceront des croissants; enfin, les verres et les miroirs ardents ne produiront plus l'inflammation des matières combustibles. Le jour sera très-affaibli; et comme, à cette époque de l'année, c'est la chaleur directe des rayons du soleil qui fait principalement la température du jour, il pourra se faire qu'on sente, pendant quelques minutes, un froid très-sensible qui, du reste, sera probablement indiqué par le thermomètre.

Si le temps le permet, on pourra suivre les phases d'un phénomène qu'il n'est pas souvent donné d'étudier dans des circonstances aussi favorables.

L'éclipse commencera à onze heures cinquante et une minutes du matin et finira à deux heures vingt-huit minutes.

Sa plus grande phase aura lieu à une heure onze minutes.

A 11 h. 51 m. on verra la lune commencer à entamer le disque solaire au sud-ouest; elle le recouvrira graduellement de plus en plus jusqu'à 1 h. 41 m., où il ne restera plus du soleil qu'un croissant au sud-est, ayant pour largeur le dixième environ du diamètre de l'astre. L'éclipse diminuera graduellement jusqu'à 2 h. 28 m., et à cet instant la lune sortira du disque solaire au nord-est. Dans l'ouest de la France, la partie du soleil restée visible sera plus petite qu'à Paris.

Avec des longues vues, en ayant soin de se garantir l'œil à l'aide de verres noirs contre l'intensité de la lumière solaire, on pourra voir pendant l'éclipse la profil des montagnes lunaires se projetant sur le soleil.

Quant aux personnes qui n'ont ni longues vues, ni verres noirs, elles pourront se donner le plaisir de regarder l'éclipse en noircissant sur une lampe un morceau de verre, à travers lequel elles pourront ensuite fixer le soleil sans se fatiguer. En laissant entrer par un petit trou un rayon solaire dans une chambre dont les volets seront fermés, on pourra également voir sur un papier blanc placé à 3 ou 4 mètres de l'ouverture, l'image solaire sous la forme d'un croissant.

Nous parlions tout récemment de la perte successive de chevaux supportée par le sieur Cantet, entrepreneur de voitures publiques. On attribuait la mort de ces animaux à un mélange nuisible fait dans les matières servant à leur alimentation.

Nous apprenons aujourd'hui qu'un sieur C..., marchand de grains à L. (Pas-de-Calais), a été l'objet d'un procès-verbal et qu'il est poursuivi pour tromperie sur la qualité des marchandises vendues au sieur Cantet pour la nourriture de ses chevaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 13 MARS 1858.

SŒUR ÉGÉRIE

— Elle est donc morte?
 — Oui, madame, répondit un petit monsieur en habit noir.
 — Et son testament?
 — Va être ouvert ici, de suite, par le notaire.
 — Hériterons-nous?
 — Il faut bien le croire, nous avons des droits.
 — Quelle est donc cette créature si mal affublée qui vient se montrer ici?
 — Oh! celle-là, dit le petit homme en riant, n'aura pas grand-chose dans le testament: c'est la sœur de la défunte.
 — Quoi! c'est cette Anne qui fut séduite il y a quelques années par un homme de rien, un officier?
 — Oui, précisément.
 — Il faut qu'elle ait bien de l'audace de se présenter ici, devant une famille respectable.
 — D'autant plus, reprit le petit homme, que sœur Égérie, une sainte, une religieuse d'une piété édifiante, n'avait pas pour elle un grand amour, sans doute.
 En ce moment, Anne traversa la salle où s'était réunie la famille de la défunte; elle était ses beaux yeux étaient pleins de larmes,

son visage était sillonné par les rides précoces tracées par le chagrin

— Que venez-vous faire ici? lui dit avec hauteur madame de Villebois, la dame qui interrogeait tout à l'heure le petit homme héritier comme elle.

— Madame, répondit avec humilité la pauvre femme, je ne viens point ici réclamer une part qui ne m'appartient pas, que je ne dois pas revendiquer; je viens seulement parler à M. Dubois, le notaire de ma pauvre sœur, pour savoir si elle a parlé de moi à sa dernière heure... et elle m'a pardonné.

— Quoi! vous voulez qu'on vous pardonne! dit arrogamment madame de Villebois, vous, la plaie d'une grande maison, qui avez fui avec un homme de rien, un soldat, qui n'était pas même votre époux!

— Il le fut devenu, madame, répondit Anne, si la mort ne l'eût point frappé au champ d'honneur... Je ne dis cela que pour sa mémoire, qui m'est chère, et que je veux faire respecter.

— Et vous, voulez-vous que l'on vous respecte, vous qui avez bravé l'autorité paternelle dans l'espoir d'une union indigne de vous?

— Madame, j'ai été coupable, je le sais; mais j'ai tant souffert, j'ai tant pleuré, que j'espérais que Dieu prendrait pitié de moi. Si vous aviez comme moi souffert la misère et la douleur, madame; si vous aviez comme moi un enfant dont le sort futur vous tourmente, et qui n'est pas responsable des fautes de sa mère, vous sentiriez quelle cruelle expiation j'ai offerte à Dieu pour racheter les fautes de mon cœur.

— Rien ne peut pardonner une faute, une mésalliance.

A cet instant un homme vénérable, le notaire Dubois, intervint.

— Cessez de reprocher à Anne une erreur que son père et sa sœur lui ont pardonnée. Anne a aimé un homme généreux, noble et bon qui n'avait d'autre crime à se reprocher que sa pauvreté et l'obscurité de son nom. — Néanmoins, s'il eût vécu, si la famille avait pu le connaître comme je l'ai connu, moi, son ancien ami, Anne serait aujourd'hui heureuse et respectée.

— Mais pourquoi cette femme est-elle ici?
 — Parce qu'elle doit y être, dit gravement le notaire; je l'ai priée d'y venir.

En ce moment l'ouverture du testament eut lieu.

Le notaire éleva la voix :
 « Moi, saine d'esprit et de cœur, Égérie de Damiremy, retirée comme pensionnaire au couvent des sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus, je dicte les volontés suivantes comme l'expression de mon désir formel et la clause principale de mon testament :

« Après ma mort, on trouvera deux cent mille francs d'argent chez mon notaire, plus des bijoux, des hardes et des meubles, et un château d'une valeur de deux cent mille francs également.

« Au couvent où je suis retirée on ne trouvera que mon livre d'*Heures de la Vierge*, saint volume qui est encore tel qu'il fut lorsque je l'emportai avec moi dans l'émigration.

« Je désire qu'on fasse de ces objets trois lots :

« Le premier lot, les deux cent mille francs d'argent;

« Le deuxième lot, le château, les meubles et les bijoux;

« Le troisième lot, mon livre d'*Heures*.
 • J'ai pardonné à ma sœur Anne le chagrin

qu'elle nous a causé, et je l'aurais consolée dans sa douleur si j'avais connu plus tôt son retour en France. Je la comprends dans mon testament.

« Madame de Villebois, ma bien-aimée cousine, aura le premier choix;

« M. Vetry, mon beau-frère, aura le second choix;

« Anne choisira la dernière. »

— Ah! ah! sœur Égérie était bonne, dit Vetry, et voilà un trait d'esprit...

— Anne n'aura que le livre de prières, fit en ricanant madame de Villebois.

Le notaire interrompit la riieuse.

— Madame, quel lot choisissez-vous? dit-il.

— Les deux cent mille francs en écus.

— Vous y êtes bien décidée?

— Sans aucun doute.

Le notaire, s'adressant alors à la sensibilité de cette femme, lui dit :

— Madame, vous êtes riche, et Anne n'a rien... ne pourriez-vous pas lui laisser ce lot et prendre ce livre de prières, que la bizarrerie de la défunte a voulu mettre en balance avec les autres parts?

— Plaisantez-vous, M. Dubois? s'écria madame de Villebois; il faut que vous soyez bien peu clairvoyant pour ne pas voir en tout ceci percer l'intention de sœur Égérie, notre très honorée cousine; elle savait que ce legs de son livre de prières tomberait à Anne, qui doit choisir la dernière.

— Et qu'en concluez-vous?

— J'en conclus... j'en conclus qu'elle a voulu dire à sa sœur que le repentir et la prière étaient les seuls secours qu'elle devait attendre en ce monde.

En achevant ces paroles, madame de Villebois fit ensuite définitivement son choix de la